

## CAS FICTIF CONCOURS PANAFRICAIN DE PLAIDOIRIE SUR LE DROIT DES AFFAIRES RELATIF AU TRAITE OHADA

1. Le 29 Janvier 1960, Hobleland accède à l'indépendance. Très tôt les autorités de cet Etat d'Afrique rêvent, à l'instar des autres nations, de faire du développement de leur pays une priorité.
2. Le 07 Août 1960, le Président de la République dévoile son programme de développement basé essentiellement sur le secteur agricole. De vastes exploitations agricoles sont créées. Ce qui lui vaut le rang de premier producteur mondial de cacao et de karité, d'arachide et de palmier à huile et de 5<sup>ème</sup> producteur mondial de café. La production des produits vivriers couvre les besoins de la population locale. L'autosuffisance alimentaire est assurée.
3. Le secteur des mines et énergies n'est pas resté en marge de cette dynamique de développement. Ainsi le pays réalise une production journalière de 2,5 millions de baril de pétrole. Avec une production annuelle de plus de 550 tonnes, Hobleland se classait 1<sup>er</sup> producteur mondial d'or. Il était 2<sup>ème</sup> producteur mondial de diamant avec une production annuelle de 32 millions de carats, 2<sup>ème</sup> producteur mondial de bauxite avec 17 500 kt et 4<sup>ème</sup> producteur mondial d'uranium avec 3143 tonnes.
4. En 1970, les Institutions de Bretton Wood déclarent Hobleland, pays émergeant. Le PIB était semblable à celui des tigres d'Asie, devenus aujourd'hui pays riches et développés. Le taux de croissance en ce moment était à deux chiffres.
5. Tous ces résultats attirent les grandes entreprises de l'Occident. Ne disposant pas de la technique et de capitaux suffisants, le contrôle de l'exploitation des richesses échappe aux nationaux à plus de 80%. Cela ne pouvait surprendre, le développement du pays était exclusivement basé sur une économie de cueillette et donc très primitive. Toutes les matières premières étaient exportées sans avoir été transformées avec quelques rares fois des produits semi transformés.
6. En 1975, le gouvernement prenait conscience de ce danger. Il décidait de réorienter sa politique de développement en mettant l'accent sur la formation des filles et fils du pays. Plusieurs Universités et Grandes Ecoles sont créées. Les meilleurs élèves et étudiants bénéficient de bourses d'étude et accèdent aux plus prestigieuses universités et grandes écoles d'Europe et d'Amérique. Ils se classent parmi les meilleurs et offrent pour la plupart, leurs compétences aux pays qui les ont formés. Certains enseignent dans de grandes universités telles que la Sorbonne de Paris, Harvard aux Etats Unis. D'autres intègrent des institutions de recherche, la NASA notamment. On en retrouve exerçant dans divers secteurs d'activité (santé, industrie, communication etc..) à l'étranger.
7. A partir de 1980, la gestion approximative des ressources du pays entraîne une grave crise économique. La situation devenant de plus en plus difficile, une épidémie de corruption gagne le pays. Un dangereux concept naît dans l'esprit des hoblelandois, il s'agit d'un néologisme qu'ils nomment « la mangécratie ». Au nom donc de cette « mangécratie » tout était permis, les gouvernants, chefs d'entreprise, hommes d'affaire se livraient à de pompeux détournements de deniers publics et privés et s'offraient bien de luxe au détriment des populations qui vivaient avec moins d'un dollar américain par jour. Les marchés publics

étaient attribués par favoritisme, par tribalisme et autres moyens non fondés sur la compétence des postulants.

8. Dans ce contexte de non droit, un conflit armé éclate en 1990. On assiste à la partition du pays en des quartiers d'exploitation. Ce morcellement comparable à la balkanisation africaine de 1885 à la conférence de Berlin, a été baptisé « Rébellion ». Sous la rébellion le pays est davantage pillé et la relative souveraineté du pays en agonie.
9. Après avoir expérimenté la guerre et pris conscience qu'elle n'était pas un moyen pour régler leurs différends, tous les belligérants dans un sursaut d'orgueil national décident de mettre fin à la guerre dans l'intérêt suprême des populations devenues misérables. Des accords de paix sont signés le 17 Mars 1996 et l'ordre s'installe progressivement.
10. La paix retrouvée, on assiste à une reprise relative des activités économiques par un retour progressif des investisseurs. Mais, la paix sociale n'offrait pas aux investisseurs toutes les garanties pour la sécurité de leurs activités. La paix était certes une condition nécessaire mais elle demeurerait insuffisante.
11. Ana ASS experte en droit des affaires et enseignante à l'Université AFRICA UNION de la capitale Wolof City a donc proposé aux autorités d'offrir la sécurité juridique des investissements réalisés en insistant sur la nécessité d'adhérer au traité OHADA. Après quelques hésitations, l'Etat de Hobealand a adhéré au traité OHADA le 18 Octobre 2000. Deux ans plus tard, l'Agence National de la Promotion des Investissements a enregistré une augmentation de 35% du taux des investisseurs étrangers.
12. Le 15 Janvier 2000, Monsieur BABCAR Igué après avoir longtemps travaillé pour une multinationale loin de son continent et de son pays Hobealand, décide de participer au développement de son pays avec pour projet la création d'une entreprise spécialisée dans les Techniques de l'Information et de la Communication.
13. Le 25 Novembre 2000, Monsieur BABCAR Igué débarque à Wolof City la capitale avec deux de ses amis Européens et collègues de travail qu'il a connu à l'Université.
14. Le 14 Février 2001, la Société Best I T, SA au capital de 150 000 000 de Cauris dont le siège social est sis à Wolof City est créée par Monsieur BABCAR Igué et ses deux amis. Monsieur BABCAR Igué détient 51% des actions, Monsieur BAYZEL 25% quant à Monsieur LEFER il a 24% des actions.
15. Monsieur SAWADO, un ami d'enfance de Monsieur BABCAR Igué, après un PHD en économie est rentré au pays en 1985 et dirige la plus grande banque commerciale du pays. Celui-ci n'a pas hésité à accorder à BABCAR Igué l'appui financier dont il avait besoin non pas parce qu'il était son ami mais parce que le projet était viable et plein d'espoir. C'était également pour lui, une manière d'encourager le retour des filles et fils du pays. Monsieur BABCAR Igué, homme d'affaires efficace et honnête, a travaillé sérieusement et a fini par rembourser le crédit à lui consenti.
16. En 2005, la Société BEST IT connaît un succès sans précédent et remporte la même année le prix d'excellence KEBA.
17. Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 Juin 2005, BABCAR Igué a présenté un projet d'implantation de trois succursales dans différents pays de l'espace OHADA. Le projet a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.

18. Le 24 Mars 2006, Monsieur BABCAR Igué adresse une missive aux autres actionnaires exerçant depuis le 19 Février 2006 à Bogato en Colombuo, dans laquelle il leur explique la nécessité d'une augmentation au double du capital de leur entreprise en vue de l'implantation des succursales. Pour cela, il les avise par la même occasion de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire prévue pour le 15 Mai 2006. Aucune réponse ne suit sa missive. Les différents contacts téléphoniques qu'il avait de ses co-actionnaires, ne marchent plus. Les multiples relances sont également infructueuses. Les décisions se prenant à la majorité absolue des actionnaires selon les statuts de la Société BEST IT, le projet de création de succursales n'a pu voir le jour. Et depuis, les autres actionnaires ne donnent plus signe de vie.
19. Résolument convaincu du succès dudit projet, BABCAR Igué saisit le 15 Avril 2007 la juridiction compétente aux fins d'autoriser la cession des actions des deux autres actionnaires. Pour convaincre le juge, il argue qu'il a des ambitions pour la Société BEST IT et que la société ne peut évoluer avec des actionnaires fantômes. Par ordonnance N° 652/2007 du 28 Avril 2007 le président de la juridiction compétente fait droit à sa demande.
20. BABCAR Igué procède à l'augmentation du capital de l'entreprise et ouvre les trois succursales dans l'espace OHADA. Toutes les trois succursales se portent bien. En 2008 la Société BEST IT est représentée dans 8 pays de l'espace OHADA.
21. Le 04 Avril 2006, Monsieur GARBA livrait du mobilier de bureaux à la Société BEST IT pour une valeur hors taxe de Douze millions de cauris payable au plus tard le 24 Décembre 2007. Le 14 Décembre 2007, la Société BEST IT émet un chèque de Douze Millions à l'ordre de Monsieur GARBA mais le chèque présenté à la Compagnie Bancaire de l'Intégration Africaine revient impayé pour signature non-conforme. Informé de cette situation, le comptable de la Société BEST IT a dit prendre toutes les dispositions pour régler au mieux cette fâcheuse situation. Toutefois, deux mois après, le comptable n'avait toujours pas honoré ses promesses, ce, malgré les nombreuses relances de Monsieur GARBA. Le 14 Mars 2008, Monsieur GARBA introduit une requête aux fins d'injonction de payer et obtient de la Juridiction Présidentielle, l'ordonnance d'injonction de payer n° 825/2008 du 17 Mars 2008 qu'il signifie dès le lendemain à la Société BEST IT. Le service juridique n'exerce aucun recours car il estimait que la créance était non seulement certaine mais aussi exigible. Malgré cette décision à son avantage, Monsieur GARBA n'est toujours pas payé et ses fournisseurs exercent de fortes pressions sur lui.
22. Le 20 Avril 2008, Monsieur GARBA fait pratiquer une saisie attribution de créance contre la Société BEST IT entre les mains des établissements bancaires et financiers sans délivrer à sa débitrice un acte de dénonciation consécutif au procès-verbal de saisie. Quatre banques ont déclaré à l'huissier instrumentaire « la Société BEST IT a ouvert un compte chez nous certes mais elle a procédé à sa fermeture et ne détient plus aucun compte chez nous ». Deux autres Banques dont la Banque Commerciale pour le Développement Industriel, dirigée par Monsieur SAWADO, déclarent quant à elles ne pas détenir de compte au nom de la Société BEST IT. Des investigations menées par Monsieur GARBA révèlent que la Société BEST IT détient bel et bien un compte à la Banque Commerciale pour le Développement Industriel ouvert à sa création et était même créancier de Trois Cent Cinquante Millions de Cauris le jour de la saisie.
23. Furieux, le 15 Mai 2008 Monsieur GARBA attrait la Banque Commerciale pour le Développement Industriel, devant la juridiction compétente à l'effet de la voir condamnée à lui payer les sommes de Douze Millions et Deux Millions de Cauris représentant d'une part les causes de la saisie, et d'autre part des dommages-intérêts. Au fondement de son action,

Monsieur GARBA reproche à la Banque Commerciale pour le Développement Industriel, d'avoir fait une déclaration mensongère au moment de la saisie attribution. En réplique cette dernière se prévalait d'une erreur commise par l'un de ses stagiaires ayant reçu l'acte et reprochait à Monsieur GARBA de n'avoir pas dénoncé l'acte de saisie attribution à la Société BEST IT. Par jugement Civil contradictoire n°1350 Chambre Civile du 21 Juin 2008, le Juge fait droit à la demande de Monsieur GARBA.

24. La Banque Commerciale pour le Développement Industriel interjette appel. La Cour d'Appel a par arrêt n° 589 du 15 janvier 2009 confirme la décision du premier Juge. Convaincue que les premiers Juges se sont trompés, la Banque Commerciale pour le Développement Industriel a saisi la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage.
25. Le 06 Février 2009, au journal de 7 H 30, la radio du Mouvement des Forces Révolutionnaires de Colombuo, annonce la libération de dix otages détenus depuis le 02 Mars 2006 contre une forte rançon payée par leur Etat d'origine. Au nombre des otages figurent Messieurs BAYZEL et LEFER.
26. Heureux d'avoir recouvré la liberté, Messieurs BAYZEL et LEFER débarquent le 17 Juin 2009 à Wolof City pour voir l'état de leur investissement dans la Société BEST IT. Sur place, ils constatent avec amertume que leurs actions ont fait l'objet d'une cession et sont détenues par Monsieur SAMER un riche homme d'affaire Libnais naturalisé Hoblelandois.
27. Le 20 Juin 2009 Messieurs BAYZEL et LEFER se confient à un avocat et lui demandent de prendre toutes les dispositions légales à l'effet de les rétablir dans tous leurs droits au sein de la Société BEST IT.
28. La saisine des juridictions de premier et second degré n'a pas donné satisfaction aux sieurs BAYZEL et LEFER. Les Juges ont validé la cession des actions des autres actionnaires de Monsieur BABCAR Igué motivant leur décision par le fait que la Société BEST IT ne pouvait attendre indéfiniment une réponse d'actionnaires incapables de manifester leur volonté face à un projet dont les fruits profitaient économiquement non seulement à l'Etat de Hobleland mais également aux pays où sont implantées ses succursales. Dès lors il était légitime de faire droit à la demande de Monsieur BABCAR Igué.

Les candidats devront traiter les questions soulevées par les conflits suivants :

- 1) le conflit entre Monsieur BABCAR Igué et Messieurs BAYZEL et LEFER
- 2) le conflit entre Monsieur GARBA et la Banque Commerciale pour le Développement Industriel

NB : Deux conseils devront assurer la défense des intérêts des parties. La première équipe devra soigner les intérêts de Monsieur BABCAR Igué et de la Banque Commerciale pour le Développement Industriel et la seconde, les intérêts Monsieur GARBA et des anciens co-actionnaires de BABCAR Igué.

Le cauris a la même parité que le franc cfa.